

AVIS DE COURSE

« BRANLEBAS DE RÉGATES - HÔTEL CHATEAUBRIAND »

du 7 au 10 août 2025 à SAINT-MALO

GRADE 5A - Organisé par la SNBSM

SOCIÉTÉ NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

PREAMBULE

a) Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse.

b) Catégorie d'inscription : REGATE OU RALLYE

Le Présent Avis de course est destiné aux bateaux qui participeront à l'épreuve en CATEGORIE REGATE. Les bateaux ne souhaitant pas participer aux régates pourront s'inscrire en CATEGORIE RALLYE, ils pourront alors suivre le BRANLEBAS sans participer aux courses, et sans être classés. Ils pourront également bénéficier des places de port réservées, et participer aux soirées organisées dans le cadre de l'épreuve. Les bateaux classiques pourront en outre participer au Trophée Raymond Labbé.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2025-2028),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.
- 1.5 Les règles de la jauge classique JCH (gréement Marconi et Aurique et cotres-pilotes),
- 1.6 Les règles de la jauge OSIRIS,
- 1.7 Les règles de la jauge IRC,
- 1.8 les règles de classe MUSCADET et autres séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12h00 le 1^{er} Août 2025 au secrétariat de la SNBSM à l'ATTERRAGE (port des Sablons)
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://snbsm.com>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable sur le groupe WhatsApp « **BBR 2025- COMITE et JURY** » auquel vous serez abonné au moment de votre inscription

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 ADMISSIBILITE

Les bateaux admis à courir en régates sont tous les bateaux monocoques (*) ()**

- De la Classe des « MUSCADET »,
- De la jauge classique habitable (JCH) (***)
- De la jauge IRC en équipage
- De la jauge habitable OSIRIS en équipage dont le rating est ≥ 10 répartis en 2 classes :
 - OSIRIS 1 : RATING NET > 22
 - OSIRIS 2 : RATING NET ≥ 10 et ≤ 22

() un classement sera effectué pour chacune de ces séries, et éventuellement pour d'autres série, si elles sont représentées par un minimum de 5 voiliers.*

(**) Les bateaux de la Class40 ou IMOCA sont les bienvenus, ils courent en temps réel dans une Classe nommée « Esprit Rhum » et devront confirmer leur participation au plus tôt afin de réserver les places de port.

(***) Les bateaux classiques, concurrents historiques du Branlebas pourront concourir pour le Trophée Raymond Labbé. Ils bénéficieront de parcours et d'un classement adapté à leurs particularités (type de bateau, grément, représentation,...)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque membre de l'équipage :

- a) La licence Club FFVoile temporaire ou annuelle portant mention « pratiquant », ou « compétition »,
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

Le certificat de jauge ou de rating (JCH, Osiris, ou de classe) en cours de validité.

4.3 ÉQUIPEMENT

- Les IRC, et les OSIRIS1 (rating > 22) devront être armés en semi-hauturier (> 6 milles),
- tous les autres bateaux inscrits en REGATE devront être armés en côtiers (< 6 milles) et devront disposer d'un moteur leur permettant de rejoindre l'arrivée, et d'effectuer les manœuvres de port.
- Les bateaux devront être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 7 Août 2025,
- Les bateaux pourront être contrôlés à tout moment.

5 PUBLICITE

5.1 [DP] [NP] Les bateaux doivent porter de façon visible dans le grément, le pavillon Hôtel Chateaubriand, fournit par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME PREVU

- Mercredi 6 août** - Confirmation des inscriptions et Briefing - Port des Sablons / Saint-Malo,
Jeudi 7 août - Matin : Course de SAINT-MALO aux HEBIHENS,
- Après-midi : Course des HEBIHENS à SAINT-MALO,
Soirée à SAINT-MALO (Solidor)
- Vendredi 8 août** - Matin : Course de SAINT-MALO vers CHAUSEY et GRANVILLE,
- Après-midi : Course à suivre (en fonction de la météo)
Soirée à GRANVILLE (Yacht Club)
- Samedi 9 août** - Matin : Course de GRANVILLE vers CANCALE ET SAINT-MALO,
- Après-midi : Course à suivre (en fonction de la météo) au départ de SAINT-MALO,
Repas des équipages et soirée à SAINT-MALO
- Dimanche 10 août** - Matin : Course en Baie de SAINT-MALO ,
- Après-midi : élection « Trophée Raymond Labbé »
Remise des prix et pot de l'amitié à SAINT-MALO

9 LIEU

9.1 Le programme et L'annexe Zone de course indiquent le lieu où se dérouleront les épreuves.

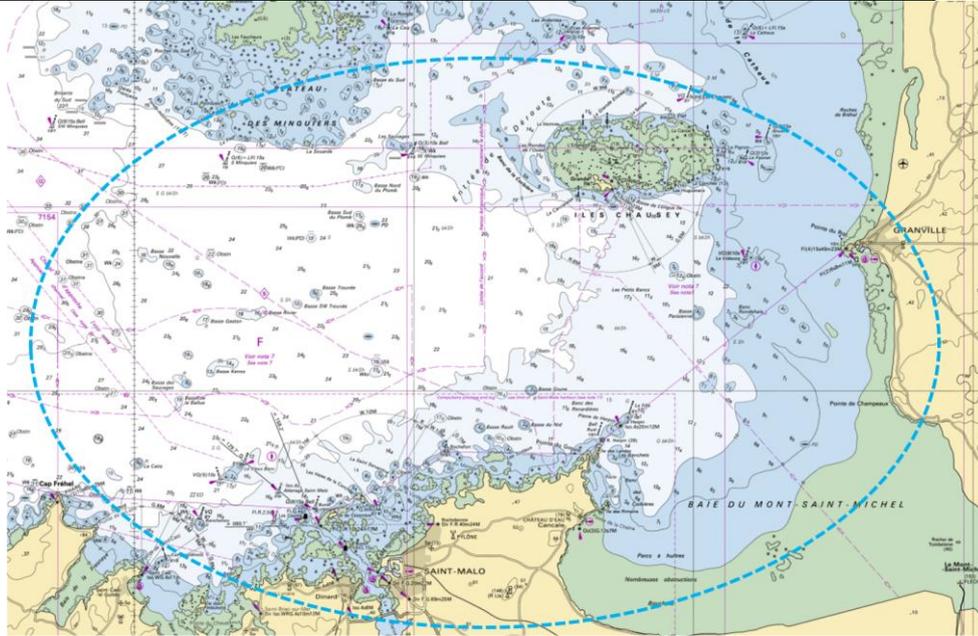
10 LES PARCOURS :

Les parcours seront des parcours côtiers. Ils seront adaptés en fonction des types de bateaux, et en fonction de la météo du jour prévue. Pour cette raison le parcours de la 1^{ère} course de chaque jour et les intentions du Comité seront annoncés au Briefing qui aura lieu la veille à 18h00 de chaque journée de course. Les courses à suivre seront communiquées sur le Groupe WhatsApp « **BBR 2025- COMITE et JURY** ».

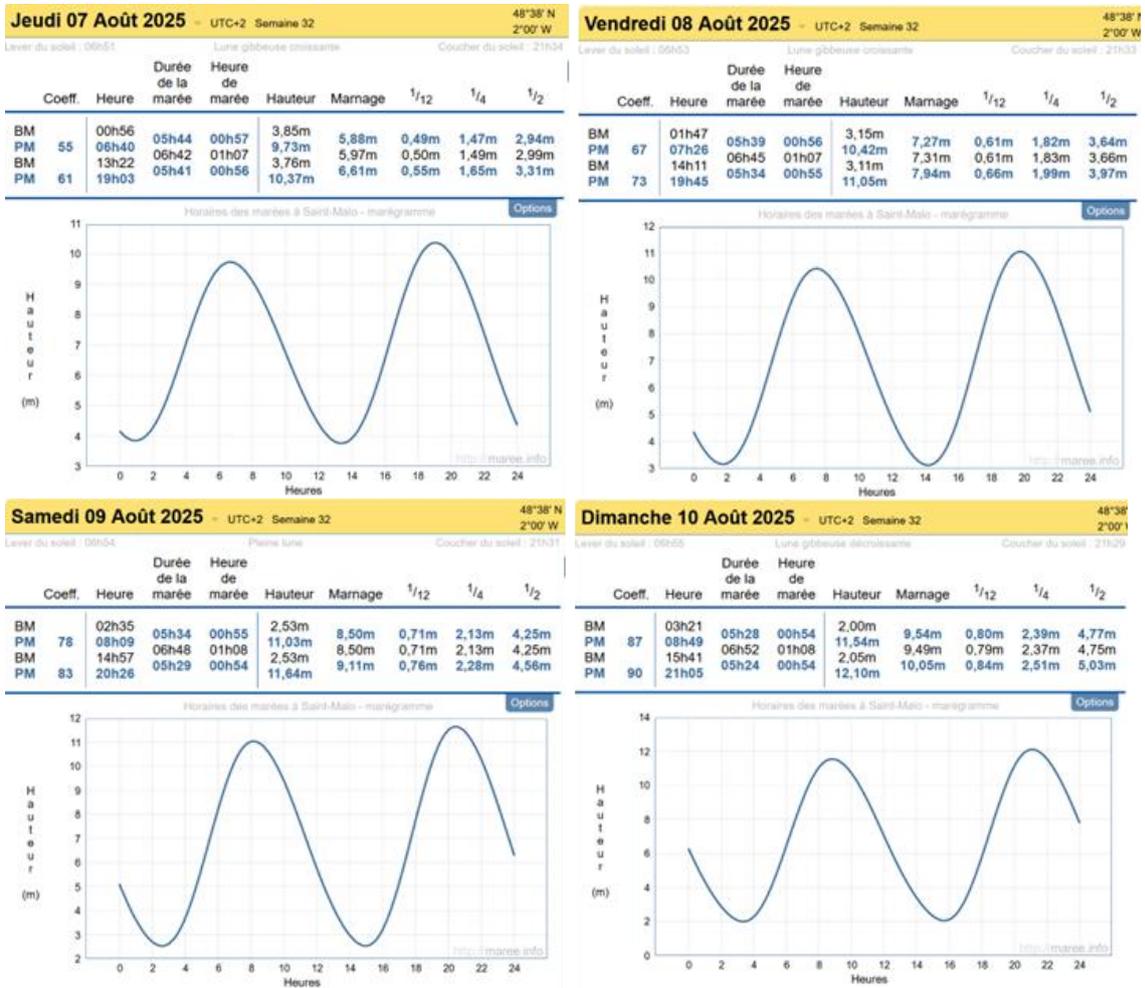
11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

ANNEXE ZONE DE COURSE



Marées à Saint-Malo



Ouverture / Fermeture des portes à Granville

DATE	OUVERTURE & FERMETURE				PLEINE MER & COEFFICIENT						BASSE MER			
	●	●	●	●	MATIN	Hauteur	Coef.	SOIR	Hauteur	Coef.	MATIN	Hauteur	SOIR	Hauteur
mer 6	2:47	9:38	15:13	22:02	5:52	9.49	43	18:23	10.15	49	0:06	4.66	12:40	4.55
jeu 7	3:50	10:27	16:10	22:46	6:48	10.23	55	19:11	10.91	61	1:11	3.90	13:40	3.81
ven 8	4:43	11:10	17:00	23:27	7:36	10.98	67	19:55	11.63	73	2:06	3.14	14:32	3.09
sam 9	5:30	11:51	17:46	00:09*	8:19	11.64	78	20:36	12.24	83	2:56	2.46	15:19	2.45
dim 10	6:15	12:31	18:29	00:50*	8:59	12.19	87	21:15	12.74	90	3:42	1.88	16:02	1.91
lun 11	6:56	13:10	19:09	01:30*	9:37	12.58	93	21:53	13.05	95	4:26	1.44	16:43	1.55

AOÛT August